

Date de dépôt : 14 novembre 2012

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite de Mme Prunella Carrard : Usine Sicli : quel est le projet culturel pour ce lieu ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 12 octobre 2012, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

En juin 2012, l'Etat de Genève acquérait le bâtiment de l'Usine Sicli. Interviewés dans la Tribune de Genève du 22 janvier 2012¹, les représentants des deux départements concernés, le DCTI, aujourd'hui DU, et le DIP exposaient la volonté du Conseil d'Etat d'en faire un lieu dévolu à la culture.

Ainsi, Joëlle Comé, directrice du Service cantonal de la culture, en charge du dossier, expliquait: «La halle du Sicli devrait être dévolue à l'architecture et au design. Ce ne sera pas un lieu de spectacle. Une commission d'experts a déjà livré son rapport aux magistrats. Dans quelques mois, nous pourrions lancer un appel à projets. Il devrait aussi y avoir un lieu nocturne dans le sous-sol, à vocation culturelle, avec des prix abordables.»

Pierre-Alain Girard, secrétaire général adjoint au DCTI, aujourd'hui DU, qui collabore avec Joëlle Comé: « Au cœur du PAV, le Sicli doit devenir un pôle culturel convivial, attractif, pluridisciplinaire et accessible à tous, dans l'esprit des Etats généraux de la nuit. Le Sicli, de par son architecture, a une très forte valeur patrimoniale que nous voulons mettre en valeur. »

1 TdG, 22 janvier 2012 : <http://www.tdg.ch/geneve/actu-genevoise/culturel-festif-sicli-promet-nuits-enflammees/story/10673590>

Suite à ces déclarations, il fut surprenant d'apprendre, par la Tribune de Genève du 18 septembre 2012², que l'Etat avait décidé de confier la gestion de l'Usine Sicli à la société Arfluvial SA, qui gère également le Bâtiment des Forces Motrices dont l'Etat est propriétaire.

Dès lors de nombreuses questions se posent, notamment concernant le projet culturel pour ce lieu. En effet, il y a deux ans déjà, soit en octobre 2010, les milieux culturels ont entendu parler de l'éventualité du rachat de l'Usine Sicli par l'Etat. Deux ans plus tard, force est de constater que cette hypothèse, concrétisée en juin 2011 par le rachat effectif de l'Usine, n'a pas été accompagnée de la mise sur pied, ou du moins les prémices d'un projet culturel d'envergure cantonale, régionale voire internationale, ce que l'on serait cependant en droit d'attendre de la part d'un canton comme Genève.

En effet, aucune des personnes interviewées dans la TdG du 18 septembre n'évoque un tel projet et nous pouvons simplement y lire que si Artfluvial gère la logistique, un groupe d'experts sera chargé de sélectionner des projets culturels. Ils devront être en lien avec l'architecture, l'urbanisme ou le design. Cléa Rédalié, conseillère culturelle au DIP, précise: « L'objectif est de définir une identité pour le bâtiment. Nous voulons une certaine cohérence. Des soirées de performances ne sont pas exclues, mais elles devront avoir un lien avec ces thématiques. » :

- 1. Quelles sont les personnes qui composent ce groupe d'experts chargé de sélectionner des projets culturels ?*
- 2. Ce groupe se réunit-il déjà ? Si oui, à quelle fréquence ? Sinon quand est prévue leur première réunion ?*
- 3. De quelle manière et par quel biais les artistes devront-ils postuler pour que leur projet soit évalué par ce groupe d'experts ?*
- 4. Qu'en est-il du sous-sol du bâtiment, initialement prévu « à vocation culturelle, avec des prix abordables » d'après les propos de Joëlle Comé dans la TdG du 22 janvier ?*
- 5. Le Conseil d'Etat a-t-il fait un bilan avec les organisateurs du Festival Antigél afin, notamment, de recueillir leurs impressions et expériences sur l'organisation d'événements dans ce lieu particulier et d'envisager, en connaissance de cause, la mise sur pied d'autres projets ?*
- 6. Qu'est-il envisagé comme projet culturel pour 2014, à la fin du bail de gestion d'Arfluvial SA ?*

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat pour ses réponses.

² TdG, 18 septembre 2012 : <http://www.tdg.ch/geneve/actu-genevoise/animation-lusine-sicli-confiee-societe-privee/story/30549384>

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le « groupe de référence Sicli », ayant pour mission de développer une image culturelle forte ainsi qu'une programmation annuelle de manifestations culturelles et des activités annexes pour le pavillon Sicli, est piloté par le département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) et est composé de représentants du DIP, du département de l'urbanisme (DU) et de l'association de la Maison de l'architecture. Il s'adjoindra différents experts selon l'avancée des réflexions. Le directeur technique du pavillon Sicli est invité aux séances.

Le « groupe de référence Sicli » s'est d'ores et déjà réuni à quatre reprises depuis juillet 2012, selon une fréquence d'une séance par mois environ. Le processus mis en place depuis le mois de juillet 2012 prévoit le dépôt d'un dossier par les artistes et acteurs culturels auprès du directeur technique du pavillon Sicli. Ce dernier examine la faisabilité technique du projet, puis l'adresse au groupe de référence pour décision. Ce dernier se prononce notamment sur la pertinence du projet en lien avec les thématiques définies, à savoir l'architecture, l'urbanisme et le design.

Le sous-sol a été exclu du périmètre du changement d'affectation en cours, car l'accueil du public impliquerait l'installation d'issues de secours par percement des murs latéraux, ce qui porterait une atteinte irréversible à la substance patrimoniale du bâtiment.

Ainsi, contrairement à ce qui avait été envisagé dans un premier temps pour répondre à la forte demande en termes de lieux culturels nocturnes, le sous-sol du bâtiment ne peut finalement pas être affecté à des activités publiques. Un lieu de convivialité devrait néanmoins être créé, à terme, dans le bâtiment. A noter que le sous-sol du bâtiment Sicli n'est pas inclus dans la gestion d'Arfluvial SA.

A la fin de l'édition 2012, les organisateurs du festival Antigél ont adressé un courrier faisant état de la difficulté à organiser un festival dans un bâtiment industriel comme Sicli, qui n'avait pas pour première vocation d'accueillir ce type d'activités. Le Conseil d'Etat a pris acte de ces remarques et a procédé à un bilan directement avec les services impactés par la tenue de ce festival, dont notamment l'office des bâtiments, la sécurité civile, la police, le service de protection contre le bruit et les rayonnements ionisants, le service du commerce et le service des monuments et des sites.

Cela a amené le Conseil d'Etat à déléguer la gestion technique et administrative à Arfluvial SA, à mettre le bâtiment à l'inventaire des immeubles dignes d'être protégés et à déposer une demande de travaux en vue d'un changement d'affectation.

En sus de ces constats techniques et administratifs, le bilan financier du festival Antigél laisse apparaître des charges impayées à ce jour à hauteur de près de 18 000 F.

Comme expliqué plus haut, à la suite de l'étude acoustique, il n'est plus possible d'organiser des soirées festives pour le moment.

Le projet culturel pour le pavillon Sicli est en cours d'élaboration et la durée de la gestion administrative et technique par Arfluvial SA pourrait être prolongée si nécessaire.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Pierre-François UNGER